

Valbelle, le 29 avril 2026

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 22 avril 2026 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, GRANATO et BLANC Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, RICHAUD, DAUMAS et FONTANARAVA.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX.

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL 2025.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Compte Financier Unique remplace le Compte de Gestion qui était tenu par la Trésorerie et le Compte Administratif qui était tenu par la Commune. Le CFU est le document comptable qui retrace toutes les opérations de l'année.

Le CFU Budget Principal 2025, énoncé et commenté par Monsieur le Maire, se décompose ainsi :

Section de Fonctionnement :	excédent de :	99 095,60 €
Section d'Investissement :	excédent de :	10 073.05 €
Résultat global :	excédent de :	109 168.65 €

Comme la loi l'exige Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote qui est alors présidé par M. le 2^{ème} Adjoint. **Le CFU 2025 Budget Principal est approuvé à l'unanimité.**

2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025.

Le CFU budget eau et assainissement 2025, énoncé et commenté par Monsieur le Maire se décompose ainsi :

Section d'exploitation :	excédent de	33 146,60 €
Section d'investissement :	déficit de	2 095,70 €
Résultat global :	excédent de	31 050,90 €

Comme la loi l'exige Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote qui est alors présidé par Monsieur le 2^{ème} Adjoint.

Le CFU 2025 Budget eau et assainissement est approuvé à l'unanimité.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil cette opération comptable qui consiste en la nécessité d'affecter les résultats de fonctionnement des budgets :

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	99 095.60 €
- Section d'Investissement :	excédent de :	10 262.94 € (10 073.05 résultat à la clôture +189.89 opération non budgétaire)

Le résultat global 2025 est de : excédent de : 109 358.54 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 10 262.94 €, des restes à réaliser en dépenses de 6 900 €, soit un total excédentaire de 3 362.94 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'affecter la globalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
Accord à l'unanimité des conseillers.

4. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	33 146.60 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	2 095.70 €
Le résultat global 2025 est de :	excédent de :	31 050.90 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 2095.70 €, il y a un besoin de financement en investissement. Compte-tenu de ce déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 2095.70 € à l'apurement du déficit.

Les écritures sont les suivantes :

- 2095.70 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;
- le solde soit 31050.90 € à l'article 002 du budget eau et assainissement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Accord à l'unanimité des conseillers.

5. VOTE DU TAUX DES TAXES 2026.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les taux des taxes appliquées en 2025, soit :

Foncier bâti : 26,74

Foncier non bâti : 26,55

Taxe Habitation sur les résidences secondaires (RS) : 2.21 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026. Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Accord à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Maire indique que ces taux sont très bas par rapport aux moyennes nationales et départementales. Les taux pour 2026 sont donc les suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 26.74 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 26.55 %
- Taxe Habitation RS : 2.21 %

6. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026, PRINCIPAL ET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que chaque budget se décompose en deux parties : fonctionnement (exploitation pour le budget de l'eau) et investissement. Un budget est prévisionnel : il provisionne des articles comptables qui permettent de réaliser des dépenses et de rentrer des recettes. La partie fonctionnement est en lien avec le CFU de l'année précédente qui a synthétisé les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement de l'année. Quant à la partie investissement elle dépend des opérations que compte réaliser la commune. Il peut être modifié, si nécessaire, par une délibération votée en conseil municipal. **Cette année le budget principal a pour objectifs premiers de financer :**

- **un important programme de travaux sur les bâtiments loués par la commune,**
- **le débroussaillage des chemins communaux réalisés dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage,**
- **l'aménagement de la nouvelle cantine,**
- **des travaux de voirie,**
- **la rénovation du patrimoine (pont de Sigurette, mur du cimetière),**
- **un nouvel accès à l'aire multi sports.**

En ce qui concerne le budget eau et assainissement, ont été budgétés la révision du schéma directeur de l'eau potable et la réfection de l'antenne du réseau d'eau de la Tour Vieille, même si ces projets ne seront pas complètement réalisés cette année.

Après diverses explications apportées par M. le Maire, les budgets 2025, principal et eau, sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil avec les montants suivants en recettes comme en dépenses :

Budget primitif principal fonctionnement : 374 371 € investissement : 153 246 €
Budget primitif de l'eau exploitation : 103 251 € investissement : 125 423 €

En outre, le conseil décide pour le budget principal dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

7. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de renouveler les subventions aux associations habituelles qui ont déposé un dossier de demande d'aide. Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- L'ADMR : 500 € (Comme la loi le demande, Mme GONNET, qui fait partie du bureau de l'ADMR ne participe pas au vote)
- L'amicale des pompiers de Noyers : 200€
- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 150 €. M. le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Bibliothèque Pédagogique F. RICHAUDEAU : 10 €.
- Crèche des P'tits Loups : 150 €
- Le Cercle de Valbelle : 1000 €.
- La société de chasse « La Fraternelle » : 350 €
- Association « jeux-bronnaises » : 200 €
- UTL Durance Provence : 100 €

De plus, Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 600 € au Cercle de Valbelle pour contribuer à l'achat de 2 réfrigérateurs ventilés d'un coût de 1 600 €. Il rappelle que le Cercle réalise beaucoup d'animations, en particulier en été, et que ce matériel est indispensable pour la tenue de la buvette. Accord à l'unanimité des conseillers.

8. DELIBERATION PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION

Monsieur le Maire indique que la préfecture a émis des observations sur la délibération portant délégation d'attribution du conseil au maire prise lors de la séance du 2 mars 2026 et qu'elle demande à ce que le conseil délibère de nouveau en tenant compte de ses observations.

Il présente les modifications à apporter.

Délégation n° 26 « Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions » : la préfecture nous demande de préciser une somme maximale pour la subvention demandée.

Monsieur le Maire propose de supprimer cette délégation qui aurait peu de chance d'être utilisée.

Toutes les autres délégations restent inchangées. Accord à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Maire indique que cette délibération annule et remplace la délibération n°09/2026 du 20 mars 2026.

9. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dresser une liste de contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette Commission est composée de six membres titulaires et de six membres suppléants.

La liste établie par le Conseil Municipal doit comporter douze membres titulaires et douze membres suppléants, le choix définitif appartenant à la Direction des Services Fiscaux.

Après avoir précisé le rôle de la CCID, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

TITULAIRES : BRUNEL Roger, FONTANARAVA Vincent, BLANC Andréa, THOME Patricia, RICHAUD Fabien, RAPHAELIAN Paul, ZUNINO Jean-Pierre, GONNET Béatrice, GROS Raymond, GROS Patricia, THOMAS Chantal, LYON Lucienne.

SUPPLEANTS : BOTTAGISI Sabine, CURATOLO Coline, CAFFIN Brigitte, RENON Céline, DAUMAS Baptiste, SAVOURNIN Michel, DICK Michel, GRANATO Laura, RAPHAELIAN Sylvie, CHAUVEAUX Boris, GONNET Robert, DAUMAS Jean -Marie.

10. DESIGNATION DELEGUE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour le RPI.

Monsieur Paul RAPHAELIAN est élu à l'unanimité. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est membre de droit du RPI.

11. DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui permet au personnel de bénéficier d'actions sociales directes, aides financières diverses pour les naissances ou les mariages, prêts immobiliers ou personnels, réductions pour les spectacles, etc..).

Monsieur le Maire indique qu'il revient au Conseil Municipal, après le renouvellement des Conseils Municipaux, d'élire un délégué local élu et un délégué local agent ainsi qu'un correspondant au sein du personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mme RENON Céline, conseillère municipale, en qualité de délégué local élu notamment pour participer à l'Assemblée Départementale annuelle du CNAS. de désigner Madame ROUX Catherine, Secrétaire de Mairie, en qualité de délégué local agent et de correspondant.

12. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune, à chaque mandature depuis 2002 et par délibération, a désigné un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Cette décision avait fait suite aux événements survenus en septembre 2001 aux Etats-Unis et à l'activation du Plan Vigipirate sur le sol français.

Le Conseil, à l'unanimité désigne comme représentant du Conseil Municipal chargé des questions de défense Madame LYON Lucienne, conseillère municipale.

13. CONTRAT ASSURANCES – DEVIS

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a fait réactualiser le contrat d'assurances de la commune.

En effet, il est nécessaire de faire prendre en compte les opérations réalisées par la commune (local buvette, agrandissement école, city stade), et également la révision des surfaces des gîtes.

Il présente le contrat réactualisé par la compagnie GROUPAMA, (assureur de la commune) pour un montant de 5 670.18 €TTC (avant la réactualisation le montant pour 2026 était de 4572.12 €TTC).

Le Conseil, à l'unanimité, valide le nouveau contrat d'assurance de la compagnie GROUPAMA pour un montant de 5 670.18 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance et toutes les pièces relatives à ce dossier.

14. ISOLATION SOUS-TOITURE GITE – DEVIS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le programme de cette mandature sur lequel ils ont été élus prévoit en outre l'amélioration de l'isolation des bâtiments communaux. Une étude qu'il a réalisée d'une grande partie des bâtiments loués par la commune montre que tous les bâtiments vus à ce jour ont une isolation sous toiture aux normes sauf le gîte situé au 109, route de la Biaisie, qui n'a que 120 mm de laine de verre. Les travaux prévus prévoient une épaisseur de 300 mm qui est la norme pour ce type de bâtiment. Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de l'EURL Garcia, entreprise qui a déjà travaillé pour la commune et donné satisfaction. Le montant de ce devis 3740.00 €HT (3945,70 € TTC) est conforme aux prix pratiqués habituellement.

Accord à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Maire informe les conseillers que, toujours dans cette optique d'amélioration de l'isolation, d'autres travaux seront proposés lors des prochains conseils.

15. DIVERS TRAVAUX : PANNEAUX - MARQUAGE AU SOL VOIRIE ET MARQUAGE JEUX COURS ECOLE – DEVIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de refaire le marquage au sol de la signalétique voirie, de compléter la signalétique verticale (pose de panneaux). De plus une demande a été faite par les élèves et le maître de l'école pour un marquage de jeux sur le sol de la cour.

Deux entreprises ont été contactées. Seule l'entreprise Signaléthique a répondu.

Les travaux prévoient la réfection de toute la signalisation horizontale, la fourniture et la pose de 3 panneaux et le marquage de jeux sur le sol de la cour de l'école.

Le montant du devis est de 2968,50 € H.T.

Accord à l'unanimité des conseillers.

16. QUESTIONS DIVERSES

Aire de dépôt des déchets verts

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette aire connaît un grand succès mais qu'elle est aussi utilisée par des personnes qui n'habitent pas la commune et qui ne bénéficient pas de ce service dans leur village. Cela a entraîné une hausse très importante des déchets, qui ont occupé un espace qui a débordé l'aire de dépôt. De plus cela coûte plus cher pour le broyage. L'année prochaine l'information d'ouverture de l'aire ne sera pas diffusée dans « panneaupocket », mais le sera par tract qui sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Les jours d'ouverture seront aussi réduits à une période en automne et une à la fin de l'hiver.

Ramassage des encombrants

Monsieur le Maire annonce que cette année le ramassage des encombrants aura lieu en juin.

Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres, indiquant la date et les modalités du ramassage.

Terrain de football

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à une visite de l'organisme chargé du contrôle des aires de jeu, les buts du terrain de jeu situé à côté de l'église ont été enlevés car ils n'étaient pas conformes aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire ajoute qu'avec l'aire multi sports situé à côté de l'école, ces buts faisaient double emploi.

Devis électricité

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis concernant des travaux pour améliorer d'une part le travail en mairie (actuellement nous manquons de prises pour l'informatique, nous utilisons des multiprises, ce qui entraîne parfois des pannes), et d'autre part sécuriser les alentours de la buvette lors des animations avec un éclairage extérieur supplémentaire et des prises électriques à l'extérieur du local.

Le montant de ce devis est de 993.00 € HT.

La séance est levée à 21H30.

Le Maire,


VADOT Pierre-Yves

